

Villes et Villages Étoilés

Un concours national organisé par :

l'Association Nationale pour la
Protection du Ciel et de
l'Environnement Nocturnes (**ANPCEN**)



organisé par l'ANPCEN

Villes et Villages Étoilés 2013 (5ème édition)
participez et décrochez vos étoiles !

inscriptions de juin au 1^{er} novembre

www.villes-et-villages-etoiles.fr
www.anpcen.fr
concours@villesetvillagesetoiles.fr



Buts de l'ANPCEN



- Alerter la population d'une mutation supplémentaire, incontrôlée et exponentielle de notre environnement : *la perte progressive de la nuit*
- Offrir une critique, des solutions, des conseils à tous celles et ceux qui souhaitent agir pour réduire, voire éliminer de leur environnement proche la *pollution lumineuse*

Actions proposées aux communes par l'ANPCEN



- Participation à « Villes et Villages Etoilés », permettant aux communes de faire un premier bilan de leur éclairage public
- Signature de la Charte pour la Protection de l'Environnement Nocturne engageant la commune sur une démarche positive

Concours Villes et Villages Étoilés

En proposant ce concours, l' ANPCEN souhaite encourager et mettre à l'honneur les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé.

S'inscrivant dans une politique de développement durable alliant économies d'énergie et sauvegarde de la biodiversité des espèces nocturnes, **Villes & Villages Etoilés** a également pour but de favoriser l'amélioration du cadre de vie, de la sécurité et la préservation de la santé humaine.

Les partenaires du concours 2012 ont été : le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les Parcs Nationaux de France (PNF) ainsi que l'association Éco Maires.



Participation au concours

Il s'agit d'un **questionnaire** à remplir en ligne sur le site www.villes-et-villages-etoiles.fr qui permet au jury de d'apprécier la *qualité de l'éclairage public* de la commune postulante. L'implication des municipalités candidates dans une politique réelle de limitation des nuisances lumineuses est également prise en compte.

Les questions sont groupées en huit rubriques:

- Présentation de la candidature
- Objectifs et la situation de la commune
- La réglementation de l'éclairage
- L'information et participation des citoyens
- Les choix d'illuminations et mise en lumière
- Eclairage public – voirie
- Gestion des plages horaires d'éclairage
- Orientation des flux lumineux
- Commentaires libres

Critères de notation: Points positifs

L'ANPCEN ne sélectionne pas les communes, elles se portent candidates elles-mêmes. Pour savoir comment elles sont retenues, sans dévoiler le système de notation, voici une synthèse des points positifs apportant des points :

- puissance lumineuse moyenne faible
- pas de lumière émise au-dessus de l'horizontale : ULOR = 0
- extinction nocturne en cours de nuit - totale ou partielle
- faible consommation en kWh/an/point lumineux
- utilisation de lumière ambrée : colorimétrie $\leq 2750^{\circ}\text{K}$
- éclairage passif (cataphotes, plots retro-réfléchissants)
- éclairage des monuments par l'intérieur
- dédensification du parc installé
- participation citoyenne
- décorations de Noël sans lumière artificielle
- animations au sujet de l'environnement
- animations au sujet du ciel étoilé

Critères de notation: Points négatifs

Pour savoir comment elles sont retenues, sans dévoiler le système de notation, voici une synthèse des points négatifs qui retirent des points :

- utilisation de lumière blanche : colorimétrie $> 2750^{\circ}\text{K}$
- forte puissance lumineuse moyenne
- forte consommation en kWh
- spots encastrés au sol
- projection de faisceaux lumineux
- flashes éoliennes blancs
- mise en lumière sites naturels
- mise en lumière sans extinction
- décorations de Noël sur une trop grande période et sans extinction
- concours maisons illuminées

Le label « Ville et Village Etoilé »

Panneau A



Panneau B



- Les communes ayant plus de points positifs que de points négatifs se voient attribuer un label allant de **1 à 5 étoiles**, *valable quatre ans*, matérialisé par un diplôme, et la pose de panneaux en entrée de la commune
- L'ANPCEN envoie aux communes labellisées une évaluation écrite de leur situation et formule des recommandations.

La démarche de Vachères récompensée

- Remplacement des lampes au vapeur de mercure (lumière « blanche ») par des lampes au Sodium Haute Pression (lumière « ambrée »)
- Remplacement des anciens luminaires à ampoule exposée par des luminaires à réflecteur avec ampoule protégée
- Extinction de l'éclairage public en deuxième partie de nuit (de 0h à 5h30)



D 114

COMMUNE LABELLISÉE PROTECTION



Village Etoilé

DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES

VACHERES

30



Commune du
Parc naturel régional
du Luberon



CONCOURS NATIONAL « VILLES & VILLAGES ÉTOILÉS » 2012



L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES
A ATTRIBUÉ

LE LABEL 4 ÉTOILES

À LA COMMUNE DE VACHÈRES 04110

REPRÉSENTÉE PAR M. CLAPIER ALAIN – MAIRE

LE 4 JANVIER 2013

LE PRÉSIDENT DE L'ANPCEN:

LE CONCOURS VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS EST ORGANISÉ PAR L'ANPCEN, MEMBRE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT,
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE.



Vachères rallume ses lampes le matin



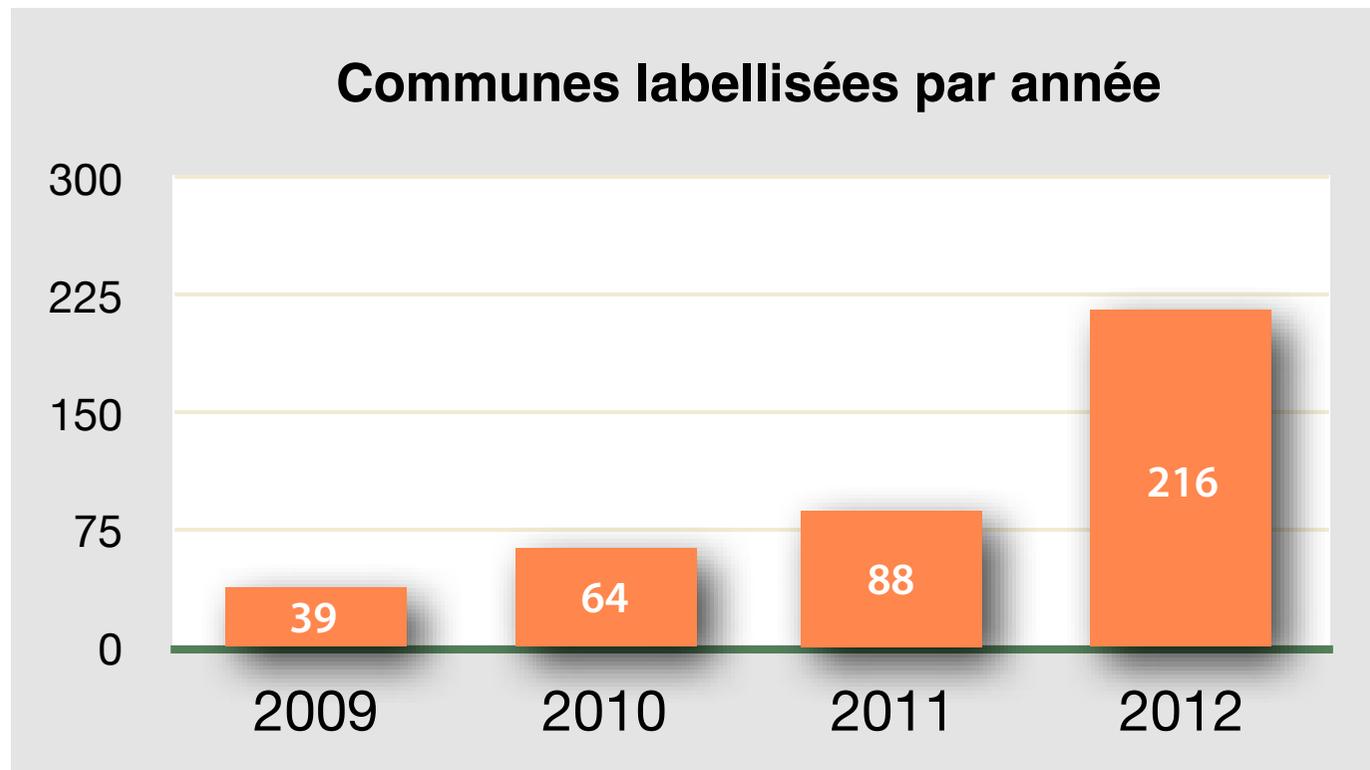
Vachères - 24/12/2012 - 5h33



Vachères - 24/12/2012 - 5h36

Progression des labellisations

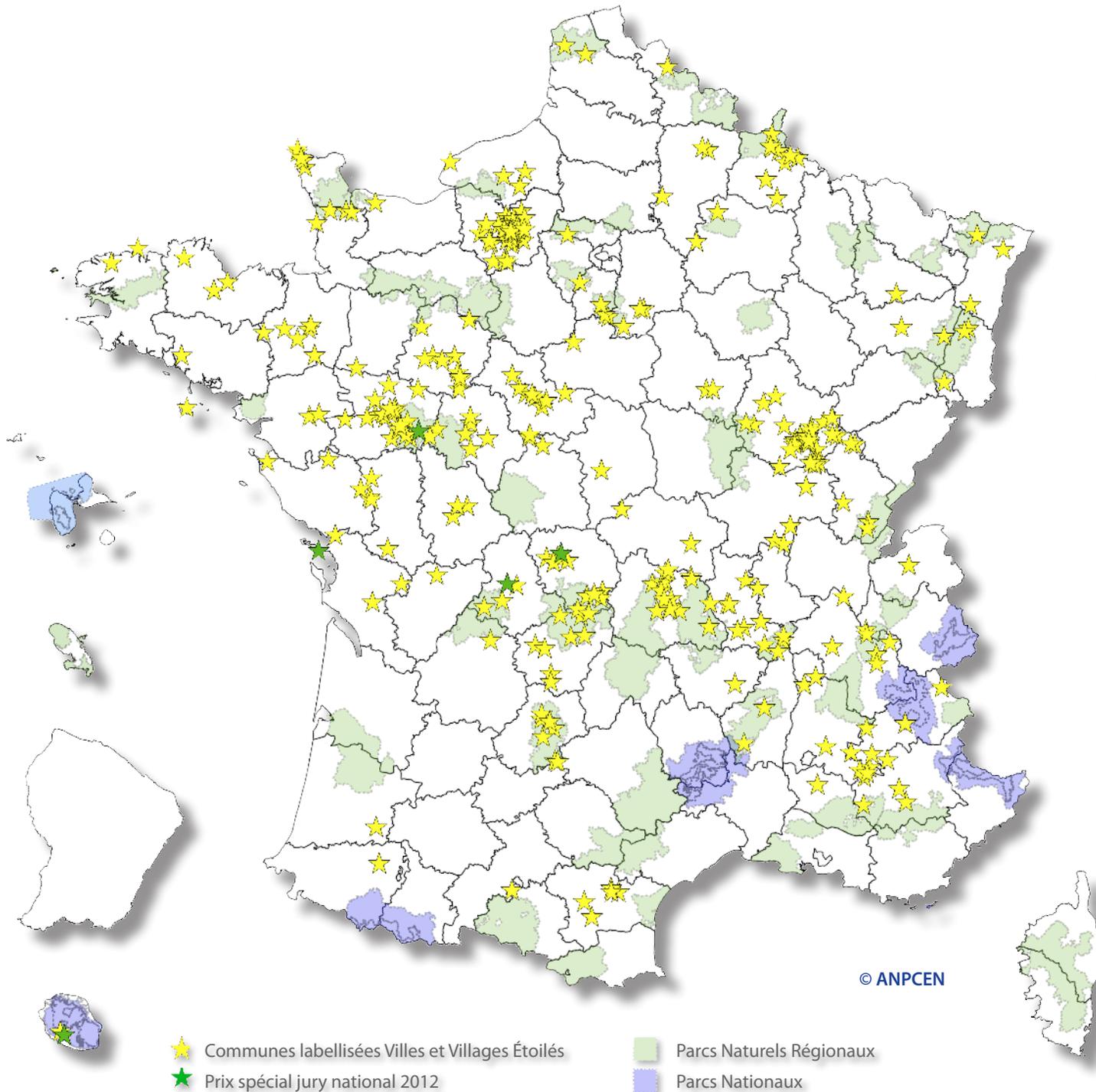
Lors de la première édition en 2009, **40 communes** réparties sur toute la France se sont vues attribuer une labellisation, en récompense des efforts consentis pour le respect de la nuit. En 2010, 2011 et 2012 ce sont successivement **64, 88 et 216 communes** qui ont été labellisées, une belle progression...



Quel type de communes participent ?

- Pour les communes labellisées en 2012, le nombre d'habitants s'échelonne de **13 habitants** (Lentillac du Causse 46330) à **36000 habitants** (Hagenau 67504)
 - 9 communes avec moins de 100 habitants
 - 71 entre 100 et 500 habitants
 - 52 entre 500 et 1000 habitants
 - 55 entre 1000 et 3000 habitants
 - 23 entre 3000 et 10000 habitants
 - 6 communes de plus de 10000 habitants

Distribution géographique des 300 communes labellisées depuis 2009



5^{ème} Concours VVE : 2013

- Date limite des candidatures : 1 novembre
- Fin juin, trois semaines après l'ouverture du concours, 50 communes étaient déjà inscrites, dont 16 avaient finalisé leur questionnaire



organisé par l'ANPCEN

Villes et Villages Étoilés 2013 (5^{ème} édition)
participez et décrochez vos étoiles !

inscriptions de juin au 1^{er} novembre

www.villes-et-villages-etoiles.fr
www.anpcen.fr
concours@villesetvillagesetoiles.fr

